



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

**Inspection Pédagogique
Régionale de langues
vivantes**

Dossier suivi par
Les IA-IPR de langues
vivantes
Mél.
ce.ipr
@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Aix-en-Provence, le 16 septembre 2019

Les IA-IPR de langues vivantes

À

Mesdames et Messieurs les professeurs de
langues vivantes étrangères et régionales

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Lettre de rentrée des inspecteurs de langues vivantes 2019-2020

Chères et chers collègues,

En ce début d'année scolaire, le groupe des inspecteurs de langues vivantes de l'académie d'Aix-Marseille tient à vous souhaiter une bonne année scolaire, riche en satisfactions et réussites tant personnelles que professionnelles.

Nous souhaitons tout d'abord la bienvenue aux professeurs nouvellement nommés dans l'académie d'Aix-Marseille et félicitons chaleureusement les lauréats des différents concours. Nous tenons à remercier vivement les professeurs tuteurs qui les ont accueillis dès la dernière semaine d'août et qui les accompagneront tout au long de cette année d'entrée dans le métier. Nous assurons les uns et les autres de notre engagement à leurs côtés pour construire ensemble l'École de la confiance à laquelle l'apprentissage des langues vivantes contribue activement.

Nous vous remercions, cette année encore, de l'accueil que vous réservez chaque année dans vos classes aux étudiants issus de l'INSPÉ (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation). Votre rôle est déterminant auprès de ces étudiants qui se destinent à la carrière enseignante.

Nous remercions également les collègues qui accompagnent les professeurs contractuels affectés dans leur établissement.

La mise en œuvre des nouveaux programmes et de la réforme du lycée

La rentrée 2019 marque l'entrée en vigueur de la **réforme du lycée et du baccalauréat**. Les élèves en classe de Première vont dès cette année être soumis à deux épreuves communes de contrôle continu (E3C) qui évalueront la compréhension de l'oral et l'expression écrite dans un premier temps et la compréhension de l'écrit et l'expression écrite dans un second temps. Ces épreuves entérinent les principes d'interdépendance et de complémentarité des activités langagières que nous portons tous depuis de nombreuses années.



2/10

Les **nouveaux programmes de lycée** s'enrichissent notamment des travaux menés par le Conseil de l'Europe à travers la publication du volume complémentaire du Cadre Commun de Référence pour les Langues. Ces travaux ont permis d'approfondir certains domaines comme celui de la formation interculturelle et de la médiation, qui apparaît désormais de manière explicite dans les programmes et complète la palette d'activités d'enseignement/apprentissage des professeurs. Si ces nouveaux programmes redéfinissent les contours des objectifs culturels au moyen d'axes plus ciblés qu'auparavant, la priorité de l'enseignant reste l'ancrage des apprentissages langagiers dans des contextes culturels qui leur donnent du sens. La qualité, la précision et la richesse de la langue enseignée et produite en classe feront l'objet d'une attention toute particulière. Plus que jamais, le travail en équipe interlangues permettra aux professeurs de construire chez leurs élèves des compétences solides et transférables.

L'**enseignement EN langue** se voit renforcé dans les séries technologiques qui sont désormais toutes concernées par l'**ETLV** (Enseignement Technologique en Langue Vivante). D'autre part tous les élèves de la voie générale auront la possibilité de suivre un enseignement de spécialité **LLCER** (Langues, Littératures et Cultures Etrangères et Régionales). Cet enseignement s'appuie sur les trois piliers de l'enseignement des langues en France que sont la langue, la littérature et la culture, avec l'ambition de les préparer au mieux à l'enseignement supérieur tout en continuant à former des citoyens éclairés évoluant dans un contexte mondialisé.

Tous les élèves de la voie générale et de la série STHR dans la voie technologique ont la possibilité de suivre un **enseignement optionnel en langue vivante étrangère ou régionale**, appelé désormais **LVC**. L'enseignement optionnel repose sur un choix assumé de l'élève en fonction de ses intérêts et contribue au contrôle continu : à partir de 2021, tous les points obtenus pour cet enseignement seront pris en compte au titre des 10% du livret scolaire. La langue choisie en tant que LVC peut être suivie en spécialité. Les élèves qui choisissent cette option bénéficient de 3 heures de cours hebdomadaire. Le programme de la LVC, commun à l'ensemble des langues vivantes étrangères et régionales, insiste sur la communication orale ; le niveau visé est le B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues. Le choix de l'option LVC apporte à l'élève un profil singulier, un parcours enrichi et renforcé pour la suite de sa formation, notamment pour le post-bac.

Ressources d'accompagnement pour les nouveaux programmes de langues vivantes du lycée général et technologique.

La réforme du baccalauréat et du lycée général et technologique a appelé l'élaboration de nouveaux programmes ainsi que de nouvelles modalités

d'évaluation des élèves. Ces programmes entrent en application à la rentrée 2019 en classe de seconde et de première.



Nous savons que l'attente des professeurs en termes d'**accompagnement** est particulièrement forte. Dans cette perspective, les **ressources pédagogiques publiées sur Éduscol**, portail national d'informations et de ressources du ministère, jouent un rôle clé. Elles sont une aide à l'**appropriation de la réforme et des contenus de programmes**, à la **conception** et à la **mise en œuvre de l'enseignement** et de l'**évaluation**. Elles s'inscrivent dans une logique de complémentarité avec les actions déployées dans le cadre du plan académique de formation.

3/10 Ces ressources sont accessibles à partir du lien suivant :

<https://eduscol.education.fr/cid144064/langues-vivantes-bac-2021.html#lien2>

Vous y trouverez des exemples d'objets d'étude, des exemples d'organisation de séquences et des fiches thématiques dans les différentes langues.

Nous vous invitons à lire plus particulièrement le préambule « *L'entrée culturelle dans les programmes de langues vivantes au lycée : thématiques et axes* » qui constituera une aide pour construire votre enseignement et élaborer vos séquences.

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/LV/96/5/RA19_Lycees_GT_LV_1ere2ndTer_Thematiques_axes_1167965.pdf

Des documents d'accompagnement sont également à la disposition des professeurs pour la mise en œuvre de l'**enseignement technologique en langue vivante (ETLV)** au cycle terminal de la voie technologique : <https://eduscol.education.fr/cid144133/etlv-bac-2021.html>

D'autres ressources sont en cours d'élaboration et seront progressivement mises en ligne. Nous vous invitons à consulter régulièrement le site Éduscol.

L'accompagnement à la mise en œuvre de la réforme du lycée

Tout au long de cette année, les IA-IPR de langues vivantes seront présents dans les établissements pour vous accompagner dans votre réflexion sur la mise en place des nouveaux programmes de seconde et de première ainsi que sur les nouvelles modalités d'évaluation au cycle terminal (épreuves communes de contrôle continu et épreuves terminales).

Au collège

La pédagogie de projet, le travail en interdisciplinarité ou en interlangues fondé sur les entrées culturelles renforcent la continuité des apprentissages, la construction de connaissances et de compétences transférables d'une langue à l'autre, d'un domaine ou d'un parcours à l'autre. Le renforcement du nombre d'heures en primaire et en collège permet de consolider les niveaux seuil attendus en fin de cycle 4 dans deux langues. L'existence de dispositifs facultatifs tels que l'**enseignement d'une seconde langue dès la 6^{ème}**, de **Langue et Culture Européenne (LCE) dès la 5^{ème}** à raison de 2 heures hebdomadaires maximum dans le cadre de l'autonomie des établissements, renforcent la

motivation des élèves et leur ouvrent des perspectives en lycée vers des dispositifs européens ou internationaux ou vers le choix de l'enseignement de spécialité LLCER.

Nous attirons particulièrement votre attention sur les points suivants :



4/10

- **Place de l'oral:** la pratique de l'oral est prioritaire dans la construction de la compétence linguistique. Il conviendra de veiller à son entraînement régulier, à son développement tout au long des cycles 3 et 4 et à son articulation avec les compétences écrites.
- **Evaluation des progrès et des acquis des élèves:** les équipes poursuivront leur réflexion sur l'évaluation par compétences dans les différents domaines du socle. Comme les années précédentes, cette évaluation prendra appui sur les bilans périodiques et de fin de cycle (cycles 3 et 4) en équipes disciplinaires et interlangues. De nombreux documents sont à votre disposition sur le site Éduscol pour vous aider dans ce travail.
- **Progressions de cycles:** afin de construire la compétence linguistique des élèves tout en garantissant la progressivité nécessaire à la construction des apprentissages, les enseignants veilleront à élaborer des progressions de cycle à partir des repères de progressivité des programmes, en tenant compte des besoins spécifiques de leurs élèves.

Point de vigilance: l'introduction d'une logique de cycle dans les programmes induit une nécessaire déclinaison de ces derniers "en spirale", permettant de s'appuyer sur les acquis linguistiques et culturels pour les enrichir. Pour rappel, les ressources suivantes sont à votre disposition sur le site Éduscol: déclinaisons linguistiques et culturelles, référentiels par LV pour les cycles 3 et 4.

- **Différenciation pédagogique:** afin de favoriser une meilleure individualisation des apprentissages et une meilleure inclusion des élèves à profil particulier, les enseignants veilleront à proposer des mises en œuvre variées, adaptées aux profils de leurs élèves. Les outils numériques constitueront une aide tout à fait pertinente dans ce domaine.
- **Objectif "Réforme du lycée et médiation":** la réforme du lycée réaffirme la nécessité, pour les collègues en charge des classes de fin de cycle 4, de préparer activement les élèves aux enjeux, attentes et contenus du nouveau lycée. Il s'agira notamment de renforcer la construction de véritables stratégies d'apprentissage développant leur autonomie et de les entraîner dans la compétence de médiation.
- **Nouveautés sur Eduscol pour les cycles 2 et 3 :**
 - o Guide pour l'enseignement des langues vivantes : Oser les langues vivantes étrangères à l'école, juillet 2019
<https://eduscol.education.fr/cid143570/guide-pour-l-enseignement-des-langues-vivantes-etrangees.html>
 - o Exemples de mise en œuvre dans la classe : progression en allemand, avril 2019
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Multi_cycles_/67/8/Exemple_MiseEnOeuvre_Allemand_1151678.pdf

Ecole inclusive



5/10

La Loi sur le handicap de 2005 a permis de scolariser 340 000 élèves en situation de handicap en 2018, qui ont été accompagnés afin de leur permettre un accès égalitaire à l'éducation. **Le nouveau projet de service public de l'Ecole inclusive, intitulé « Pour une rentrée pleinement inclusive en 2019 »**, vise à mieux accompagner les familles dont les démarches seront simplifiées et les demandes prises en compte sous 24h, avec l'aide des pôles d'accompagnement qui vont être déployés dans un tiers des collèges, avant d'être généralisés. L'individualisation du parcours des élèves en situation de handicap, la formation et l'accompagnement des enseignants et la coopération entre tous les acteurs font partie des 7 axes de ce plan qui est détaillé en suivant le lien ci-dessous :

<https://www.education.gouv.fr/cid142657/pour-une-rentree-pleinement-inclusive-en-2019.html>

Vous trouverez des outils de ressources et d'appui à la formation sur la plateforme Cap école inclusive : identification des problèmes (grille d'observation et d'identification des problèmes), pistes pédagogiques, ressources (vidéos, podcasts, interviews d'experts) et personnes ressources dans le département.

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Handicap/27/1/CAPEcoleInclusive-depliant_1159271.pdf

Les actions de formation

Comme chaque année, le **Plan Académique de Formation** à destination des professeurs de langues vivantes évolue en fonction des priorités académiques et nationales. Au-delà des stages qui s'adressent à tous les enseignants exerçant en collège et en lycée, des actions de formations spécifiquement dédiées à la mise en œuvre des nouveaux programmes de lycée seront proposées en candidature individuelle ou à public désigné. Ces temps de formation vous permettront d'étayer votre réflexion didactique, d'enrichir vos pratiques et de prendre en compte les nouveaux enjeux de l'enseignement des langues vivantes. Un stage interlangues sera notamment proposé sur l'activité de médiation en classe, et selon les langues, des formations seront consacrées à l'étude de la langue, au traitement des nouveaux axes culturels, à l'enseignement de spécialité LLCER ou à l'ETLV en séries technologiques.

Langue et Culture Régionale

Au collège, un **enseignement de provençal** peut être suivi dans le cadre d'un enseignement de sensibilisation et d'initiation en 6^e et d'un enseignement de Langue et Culture Régionale au cycle 4.

Au lycée, le provençal peut être étudié de la seconde à la terminale, selon les établissements au titre de la LVB ou de la LVC. Les textes de référence, les programmes ainsi que les modalités d'évaluation en langue régionale sont communs à ceux des langues vivantes étrangères. Un espoir d'ouverture est permis pour la spécialité LLCER, à la rentrée 2020.

L'ouverture internationale des établissements



Nous souhaitons remercier les professeurs qui se sont engagés dans **l'ouverture internationale des établissements**, que ce soit dans le cadre d'un projet d'échange ou de mobilité, au sein des sections européennes en lycée ou autres. Cet aspect de l'activité des enseignants de langues est essentiel pour soutenir la motivation des élèves et construire leurs compétences interculturelles. Les services de la **Délégation Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération (DAREIC)** sont là pour vous accompagner dans vos démarches et vos recherches de partenariats : ce.dareic@ac-aix-marseille.fr.

6/10

Nous rappelons que les projets de mobilité englobent toutes sortes d'échanges, qu'ils soient virtuels, via la plateforme eTwinning, ou bien réels lors d'échanges de classes, de stages en Europe pour les élèves des filières technologiques, d'appariements entre établissements ou de mobilités d'enseignants.

Mise en place du label Euroscol des écoles et des établissements scolaires

L'ouverture internationale et européenne de vos établissements est un enjeu toujours plus déterminant pour le bénéfice des élèves comme des équipes. La plupart d'entre vous s'en sont d'ailleurs saisi depuis longtemps et conduisent de nombreux projets dans ce sens.

Pour atteindre les objectifs fixés, le ministre de l'Education nationale et de la jeunesse a souhaité créer le **label Euroscol des écoles et des établissements scolaires**. Il constitue une évolution très importante du positionnement de l'Europe et de l'international dans les académies.

Reposant sur un système qualité global, le label sera attribué par une commission académique aux écoles et établissements qui souhaitent faire de ce positionnement un véritable marqueur de leur identité interne et externe et un mode de pilotage spécifique tant sur le plan du pilotage pédagogique qu'organisationnel.

Coordonné par la Dareic, le processus fera l'objet d'un accompagnement spécifique par les équipes académiques, et en particulier les corps d'inspection.

L'ensemble des éléments constitutifs du dossier est disponible sur la page dédiée de la Dareic : <http://www.ac-aix-marseille.fr/cid143769/labellisation-euroscol.html>. Ils vous permettront d'apprécier toute la profondeur et la portée de la démarche. La commission académique d'attribution du label se réunira à deux reprises pour examiner les dossiers de candidature : le 12 décembre 2019 et le 12 mars 2020.

Les stages de renforcement linguistique pour les professeurs

Nous tenons également à rappeler la possibilité qui vous est offerte de suivre gratuitement des **stages de renforcement linguistique et pédagogique** d'été ou des séjours professionnels à l'étranger.

Vous trouverez les informations nécessaires pour postuler sur le site du CIEP, qui se nomme désormais **FEI pour France Éducation international**.

Stages linguistiques :

- Inscription en ligne du 14 octobre 2019 au 11 janvier 2020

Séjours professionnels :

Départ d'un professeur :

- Inscription en ligne du 14 octobre 2019 au 17 avril 2020



Accueil d'un professeur européen :

- Inscription en ligne du 14 octobre 2019 au 29 mai 2020

7/10 Les assistants de langues

Pour cette année 2019-2020 notre académie accueillera comme l'an passé 162 assistants de langues. Ils rejoindront notre académie à partir du 1^{er} octobre. Leur présence sera l'occasion pour nos élèves de découvrir la culture de l'Autre et de développer des compétences interculturelles. Nous sommes assurés que vous saurez leur réserver un accueil chaleureux.

La formation pédagogique des assistants aura lieu le jeudi 3 octobre. Il est indispensable de ménager un temps d'adaptation et d'observation du fonctionnement des classes pendant une période d'au moins deux semaines. Cela permettra aux assistants de prendre leurs fonctions dans les meilleures conditions possibles

Face à l'augmentation des demandes d'affectation d'un assistant, nous vous rappelons qu'il est impératif de compléter soigneusement **le cahier des charges** – les sollicitations sont prises en compte en fonction de la qualité des projets qui intègrent véritablement un travail concerté avec l'assistant.

Le cahier des charges comporte de nouvelles rubriques telles que les modalités pédagogiques de l'accueil (activités avant son arrivée, intégration de l'assistant à la communauté éducative...) ainsi que la description détaillée du projet pédagogique.

Nous rappelons que depuis l'an passé, une **fiche bilan « exemple d'activité effectuée avec l'assistant de langue »** est à compléter et à joindre à toute demande de renouvellement. Vous la trouverez en annexe de la lettre ainsi que sur le portail interlangues. Cette fiche a pour objectif de valoriser les projets innovants et vous permettre de continuer à bénéficier d'un assistant, si vous avez mené des actions sur le moyen et long terme qui méritent d'être poursuivies les années suivantes.

Pour vous guider dans l'accueil et le travail d'équipe, des documents et ressources sont à votre disposition :

- **BO N° 20 du 19 mai 2016 “Programme des assistants de langues vivantes étrangères”**

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=101887

- **Le guide de l'assistant 2019-2020:** <https://www.ciep.fr/sources/assistants-etranagers-france/guide-assistant-de-langue-en-france-2019-2020/>

- Accueillir un assistant de langue:

- Le guide pour l'école et l'établissement accueillant un assistant de langue: https://www.ciep.fr/sites/default/files/atoms/files/guide_etablissement_2018-19.pdf
- <http://eduscol.education.fr/langues-vivantes/enseigner/ressources-par-dispositif-et-enseignement/accueillir-un-assistant-de-langue-vivante.html>



Nous vous invitons également dans le cadre de la **Journée Académique de la Pédagogie** à nous faire part de vos projets afin de promouvoir les activités ou projets qui ont été menés en lien avec l'assistant.

8/10

Les épreuves communes de contrôle continu du cycle terminal

Dans le cadre du nouveau baccalauréat et de la réforme du lycée, les élèves passeront dès cette année en classe de première des **épreuves communes de contrôle continu (E3C)**.

Nous appelons votre attention sur le fait que ces épreuves communes se situent dans le cadre du contrôle continu et de ce fait, comme toute évaluation de contrôle continu, doivent s'inscrire dans une **dimension résolument formative**.

Pour faire de ces épreuves des outils de progrès pour les élèves, deux directions de travail doivent être envisagées:

- dès le choix du (de) sujet(s) opéré dans la Banque Nationale de Sujets, l'équipe devra élaborer (cas des sujets accompagnés de barème dans la banque) les critères de réussite permettant de **prendre en charge de façon concertée la correction de ces évaluations** (il est rappelé qu'un professeur ne peut pas corriger ses propres élèves dans le cadre des E3C) ; ils prendront appui à la fois sur les contenus disciplinaires et sur les compétences attendues;

- lors de la correction des copies, **l'élaboration d'un commentaire par le correcteur** doit permettre à chaque élève de progresser et d'améliorer son travail sur le cycle terminal en identifiant trois types d'éléments (centraux) : le ou les points d'appui de l'élève, un ou deux points à travailler, un ou deux conseils opérationnels pour améliorer le travail. Ces commentaires ainsi structurés constitueront un ensemble de repères à la fois pour l'élève, capable de comprendre ce qu'il doit travailler en s'appuyant sur ses points forts mais aussi pour son professeur, pour le guider dans la voie de la réussite.

L'accompagnement individuel des professeurs

Tout agent bénéficie d'un **accompagnement continu dans son parcours professionnel**. Individuel ou collectif, il répond à une demande des personnels ou à une proposition de l'institution. L'accompagnement individuel peut prendre la forme, par exemple, d'une observation en classe.

Pour toute conception et mise en œuvre d'un enseignement, les documents ci-dessous constituent des supports utiles mobilisés par les enseignants dans une pratique professionnelle ordinaire :



9/10

1. Les descriptifs de la séquence complète – évaluation(s) comprise(s) – et de la séance travaillée avec tous les supports utilisés par les élèves et le professeur.
2. La programmation et la progression des apprentissages (qui peuvent figurer sur le même document) du début à la fin de l'année/du cycle.
3. Des copies d'élèves corrigées (évaluations variées, profils d'élèves variés).
4. Le support permettant de suivre les compétences du socle commun de connaissances, compétences et culture en collège, des capacités et méthodes en lycée.
5. Quelques cahiers ou classeurs d'élèves, mais aussi tout autre document ou support construit lors d'activités de projet par exemple.

Ce sont les documents qu'il conviendra de présenter à l'inspecteur ou au chargé de mission d'inspection lors des visites-conseil dans le cadre de l'accompagnement individuel et des inspections de titularisation.

L'évaluation des professeurs dans le cadre du PPCR

Dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), les personnels de l'enseignement (CPE, professeurs, professeurs-documentalistes, PsyEN) bénéficient d'un **accompagnement individuel et collectif tout au long de leur carrière**. En parallèle de cet accompagnement professionnel, **trois « rendez-vous »** ont lieu à des moments précis du déroulement de la carrière : un premier rendez-vous de carrière a lieu lors de la 2^{ème} année de l'échelon 6 de la classe normale (au 31 août de l'année en cours), un deuxième rendez-vous de carrière pour les professeurs ayant une ancienneté comprise entre 18 et 30 mois (au 31 août de l'année en cours) dans le 8^e échelon et un troisième rendez-vous de carrière lors de la 2^e année à l'échelon 9 (au 31 août de l'année en cours). **Chaque rendez-vous de carrière se compose de trois moments : une inspection individuelle, un entretien avec l'inspecteur et un entretien avec le chef d'établissement**. Le calendrier du rendez-vous de carrière est notifié à l'agent au plus tard quinze jours calendaires avant la date de celui-ci, hors période de vacance de classe. Les professeurs éligibles à un rendez-vous de carrière en sont informés en fin d'année scolaire précédente.

Le « mode d'emploi du rendez-vous de carrière » est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>

Le guide du rendez-vous de carrière vous aidera à préparer ce temps d'évaluation. Il est accessible à l'adresse :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/12_-_decembre/62/0/2017_guide_RV_carriere_enseignants_education_psyEN_872620.pdf

En amont du rendez-vous de carrière, les inspecteurs ne demanderont pas de documents spécifiques, relatifs à la préparation de l'inspection individuelle ou au déroulement de l'entretien.

Lors des entretiens, les échanges peuvent toutefois s'appuyer sur le **document de référence** dont les différentes rubriques peuvent être renseignées par l'agent.

Ce document est téléchargeable à l'adresse suivante :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/09 -
_septembre/21/0/2017_document_aide_carriere_enseignants_V2_804210.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/09_-_septembre/21/0/2017_document_aide_carriere_enseignants_V2_804210.pdf)



Les échanges peuvent également s'appuyer sur les supports usuels de la pratique professionnelle ordinaire des agents (cahier de textes, copies corrigées d'élèves, les cahiers des élèves, documents utilisés par le professeur). Les agents peuvent par ailleurs présenter tout document relatif à la situation observée et/ou à tout élément qu'ils souhaitent porter à la connaissance des évaluateurs.

10/1
0

Enfin, nous vous invitons à consulter les lettres de rentrée spécifiques aux différentes langues sur les sites académiques dédiés à chacune d'elle. Vous pourrez y accéder à partir du portail des langues vivantes de l'académie d'Aix-Marseille http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_87392/fr/accueil

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver à l'occasion de nos visites d'accompagnement, de rendez-vous de carrière ou de réunions d'équipe, nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente année scolaire.

Les IA-IPR de langues vivantes

Allemand: Ulf Sahlmann

Anglais: Stéphanie Borde-Piarrou, Laurence Giovannoni, Bénédicte Guréglian, Lionel Valluy-André, Corinne Chapel (faisant fonction IA-IPR)

Arabe: Fatéma Mezyane

Chinois: Estelle Shai-Ing Ho

Espagnol: Florence Lopez, Nathalie Perez-Wachowiak

Italien: Cinzia Carlucci

Portugais: Manuel Vieira

Provençal : Céline Marteau-Imbert (chargée de mission pour le provençal)

Russe: Catherine Hoden